



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

routes et autoroutes

Question orale n° 1413

Texte de la question

M. Jean-Marc Chavanne souhaite à nouveau attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le désenclavement routier du Chablais. Il ressort d'un constat du service d'étude technique des routes et autoroutes de son ministère que les routes express à une chaussée connaissent une accidentologie préoccupante. La décision du service des routes du ministère de geler les projets risque d'avoir un impact sur le phasage des voies express. La direction départementale de l'équipement de la Haute-Savoie a confirmé que cette décision ne remettait pas en cause le projet de désenclavement routier du Chablais et ne retardait pas les études engagées. Toutefois un retard risque d'intervenir au niveau de la définition de la première phase de réalisation car des nouvelles dispositions techniques doivent être prises selon les instructions de la direction des routes. Il lui demande donc quel sera l'impact exact en temps et en ouvrage de cette décision sur le désenclavement du Chablais.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Jean-Marc Chavanne a présenté une question, n° 1413, ainsi rédigée:

«M. Jean-Marc Chavanne souhaite à nouveau attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le désenclavement routier du Chablais. Il ressort d'un constat du service d'étude technique des routes et autoroutes de son ministère que les routes express à une chaussée connaissent une accidentologie préoccupante. La décision du service des routes du ministère de geler les projets risque d'avoir un impact sur le phasage des voies express. La direction départementale de l'équipement de la Haute-Savoie a confirmé que cette décision ne remettait pas en cause le projet de désenclavement routier du Chablais et ne retardait pas les études engagées. Toutefois un retard risque d'intervenir au niveau de la définition de la première phase de réalisation car des nouvelles dispositions techniques doivent être prises selon les instructions de la direction des routes. Il lui demande donc quel sera l'impact exact en temps et en ouvrage de cette décision sur le désenclavement du Chablais.»

La parole est à M. Jean-Marc Chavanne, pour exposer sa question.

M. Jean-Marc Chavanne. Madame la secrétaire d'Etat au tourisme, j'aurais aimé que M. le ministre soit présent puisqu'il connaît bien le sujet, mais je pense qu'il vous a transmis les réponses qu'il compte apporter à ma question.

Le désenclavement routier du Chablais au sujet duquel nous avons déjà eu de nombreux échanges préoccupe beaucoup les Chablaisiens.

Selon des informations vérifiées, il ressort d'un constat du service d'études techniques des routes et autoroutes du ministère des transports que les routes express à une chaussée connaissent une accidentologie préoccupante. La décision de ce service de geler les projets risque d'avoir un impact sur le phasage des voies express, et plus particulièrement sur le désenclavement routier du Chablais.

La direction départementale de l'équipement de Haute-Savoie m'a confirmé par écrit que cette décision ne remettait pas en cause le projet de désenclavement routier du Chablais et ne retardait pas les études engagées. Toutefois la définition de la première phase de réalisation risque de prendre du retard, car de nouvelles

dispositions techniques doivent, semble-t-il, être prises selon les intructions de la Direction des routes. Madame la secrétaire d'Etat, je vous demande solennellement aujourd'hui quel sera l'impact exact en temps et en ouvrage de cette décision sur le désenclavement du Chablais.

Puisque vous vous préoccupez beaucoup de la sécurité de nos routes, et je vous en félicite, sachez que les deux seules voies qui desservent le Chablais sont malheureusement trop souvent le théâtre de terribles accidents fréquemment mortels. Je voudrais que vous donniez aujourd'hui aux Chablaisiens et à leurs élus l'assurance que le début des travaux routiers pour le désenclavement du Chablais respectera le calendrier fixé. A quelle date précise les Chablaisiens pourront-ils enfin constater de visu que ce projet routier n'est pas une fois de plus tombé dans les oubliettes du ministère de l'équipement ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.

Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, comme vous le savez, l'amélioration de la sécurité est l'un des principaux objectifs de M. Gayssot, dont je vous rappelle qu'il est retenu aujourd'hui, comme je viens de le dire, par des obligations internationales. Il m'a chargé de vous répondre. Une étude récente du service d'études techniques des routes et autoroutes, le SETRA, a mis en évidence, vous l'avez dit, un taux d'accidents préoccupant sur les routes express à deux voies, comportant une seule chaussée, sans carrefour à niveau ni accès riverains. La vitesse élevée des véhicules en est la raison essentielle. En conséquence, un nouvel examen des possibilités de phasage des futures routes à deux fois deux voies a été demandé, afin d'améliorer les conditions de sécurité dès la première phase, mais les projets n'en seront pas retardés même si certaines dispositions techniques devront être précisées.

Comme vous le savez, le volet routier du schéma de désenclavement du Chablais prévoit d'améliorer la liaison entre l'autoroute A 40 à partir d'Annemasse et l'agglomération de Thonon, de réaliser la liaison RN 5-RN 206 dite barreau de Veigy et de réaliser la déviation de Thonon.

Sur l'ensemble de ces aménagements, estimés à plus de 2 milliards de francs, le contrat de plan signé entre l'Etat et la région Rhône-Alpes le 16 mars 2000 prévoit 618 millions de francs sur la période 2000-2006, auxquels s'ajoutent 640 millions de francs, hors contrat de plan, pour la déviation de Thonon et le barreau de Veigy dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par le département.

Vous le voyez, monsieur le député, ce programme ambitieux, qui a fait l'objet d'un large consensus, va maintenant être réalisé et il tiendra compte des dernières données disponibles en matière de sécurité.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Marc Chavanne.

M. Jean-Marc Chavanne. J'ai bien noté tous vos chiffres, madame la secrétaire d'Etat, et je sais que le financement du contournement de Thonon sera pris en charge à 100 % par le conseil général qui a voté un crédit de 560 millions. Mais, vous ne me donnez pas de date pour l'exécution de ces travaux et les Chablaisiens attendent. Un conseiller général que vous connaissez certainement m'a même posé la question hier soir, il a écrit à M. Gayssot et n'a pas obtenu de réponse. J'aurais voulu la lui apporter aujourd'hui profitant de ce que c'est un collègue de chez vous. (Sourires.)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Chavanne](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1413

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3023

Réponse publiée le : 30 mai 2001, page 3520

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2001